

ARRETE N° 1/000096 MINFOPRA DU 02 FEV 2018

Portant publication des résultats définitifs au concours de formation des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement de 10 élèves Ingénieurs de la Météorologie à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) de l'Université de Yaoundé I, session 2017.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE.

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°75/781 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier du corps des fonctionnaires de la Météorologie ;
Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
Vu l'arrêté n° 004446 MINFOPRA du 03 octobre 2017 portant ouverture d'un concours de formation pour le recrutement de 10 élèves Ingénieurs de la Météorologie à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) de l'Université de Yaoundé I, session 2017.

ARRETE :

Article 1^{er}- Sont, sous réserve des aptitudes et conditions requises pour l'admission dans la Fonction Publique de l'Etat, déclarés définitivement admis au concours de formation des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement de 10 élèves Ingénieurs de la Météorologie à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) de l'Université de Yaoundé I, session 2017, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite.

Il s'agit de :

RANG MATRICULE NOMS ET PRENOMS

- | | | |
|-----|---------|---------------------------------|
| 1. | IMETF73 | KOUAM TEGUIA MAGLOIRE |
| 2. | IMETY56 | NDICHOUT MOLOU EMMANUEL LAMBLUN |
| 3. | IMETY76 | ABBA AMAZIA |
| 4. | IMETF82 | GUEMDJOE TAKAM MERVEILLE |
| 5. | IMETY84 | BLAMA ALI ABDOULRAHIM |
| 6. | IMETY07 | BITA LEKINA HENRIETTE |
| 7. | IMETD55 | MODI MBOG ESTHER CHRISTELLE |
| 8. | IMETY35 | NGUABOURA ISSA NAZARIUS |
| 9. | IMETY53 | MVONDO ONDOUA GERALDINE |
| 10. | IMETY45 | MVONDO BALLA RENE HYACINTHE |

LISTE D'ATTENTE

RANG MATRICULE NOMS ET PRENOMS

- | | | |
|----|---------|----------------------------|
| 1. | IMETD36 | DANSI YOSSA WILLIAM DENIS |
| 2. | IMETR29 | NGANDJEU CEDRIQUE EDIKSON |
| 3. | IMETY20 | FOFOU FODOUNG MICHEL BRICE |
| 4. | IMETY34 | AHMADOU KATARKALAH |

Article 2. (1) La date du début des cours est fixée par l'autorité académique compétente.
(2) Les candidats déclarés définitivement admis doivent se présenter à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique au plus tard trente (30) jours après le début de la formation. Passé ce délai, leur admission devient automatiquement caduque.

(3) A cet effet, le chef dudit établissement dresse la liste des candidats absents et en informe le Ministre en charge de la Fonction Publique quarante-cinq jours au plus tard, à compter de la date de début de la formation.

Article 3. - Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 02 FEV 2018

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative**



ANGOUING Michel Ange